

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 465

Artikel: Une proposition suffragiste à la Landsgemeinde de Glaris

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURL, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michelet-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 5.— La ligne ou son espace :

ÉTRANGER... 8.— 40 centimes

Le trimestre... 0.25 Réductions p. annonces répétées

Le abonnement partant du 1^{er} Janvier. À partir du Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

Electrices inscrites pour les élections aux Conseils de prud'hommes à Genève,

N'oubliez pas d'aller voter cette après-midi entre 15 h. et 22 heures pour les candidates de votre groupe, dont la liste vous a été envoyée.

Car les résultats de ces élections sont importants pour la cause du suffrage féminin.

Lire en 2^{me} page:
M. F.: *In Memoriam. M. Ch. Corbett; Mme Maria Giovanna.*

En 3^{me} et 4^{me} pages:
CL. LASERRE: *A propos du salaire des ménagères.*

Variété. — *Les Expositions. — Nouvelles de diverses Sociétés.*

En feuilleton:
E. GO: *En Pologne: le Tribunal des Mineurs. Que lissons-nous? — Publications reçues.*

Les Prud'femmes à Genève

Toute cette quinzaine a été remplie pour bon nombre de féministes genevoises par l'absorbant travail de préparer ces élections, dont la date, coïncidant avec celle où ces lignes sortent de presse, ne nous a pas permis, cette fois-ci, d'user beaucoup des colonnes de notre journal pour la propagande.

C'est que, à l'encontre de nos concitoyens masculins qui se déclarent saturés d'élections, nous à en bâiller de campagnes électorales, nous n'avons, nous, femmes, que cette unique occasion, une fois tous les quatre ans, de manifester notre intérêt pour la chose publique. Et cela dans des conditions qui ne nous sont guère favorables, car notre bonne vieille loi de 1897 sur les tribunaux de prud'hommes, tout juste modernisée en 1930 par l'addendum y introduisant l'électeur et l'éligibilité des femmes, se révèle, quand il s'agit de la mettre en application sur une plus vaste échelle, singulièrement compliquée. Ne parlons pas de la clause, trop hâtivement acceptée, que nous mentionnions dans notre précédent numéro, et qui nous oblige à nous réinscrire avant chaque élection, ce qui représente une besogne considérable et minutieuse à recommencer chaque fois par le Département intéressé, et qui finira par coûter plus cher que des tableaux établis une fois pour toutes: ou plutôt, parlons-en, car cela a été une des grosses tâches de notre Comité d'action que de distribuer des papillons dans des boîtes aux lettres, d'poser des affiches dans les magasins, d'alerter la presse, d'user de persuasion individuelle, — et de mettre au courant aussi nombreux de femmes, complètement ignorantes du droit qui leur est échu, de leur exposer qu'il ne s'agit nullement là, ainsi qu'elles en manifestent fréquemment la terreur! de politique, mais essentiellement d'intérêts professionnels féminins, et de s'efforcer de les élever au-dessus du train-train de leur labeur journalier, pour leur faire comprendre que, dans le grand concert de tous ces labours frères des leurs, elles ont aussi leur part de responsabilités.

Cela pour les électrices. Mais lorsque l'on en vient aux candidates, combien c'est plus abominablement difficile encore! Car, pour une qui comprend la portée et la signification de ce que nous leur demandons, pour une qui sédit et apprend la portée des conditions de la vie humaine que peut lui offrir un siège de juge prud'femme, combien s'épouvanter au seul mot de tribunal! et combien se sous-estiment et se rabaisse, en nous affirmant qu'elles ne seront pas capables de remplir la tâche que nous leur proposons! Combien en avons-nous rencontrées, de ces femmes, profondément attachées à leur profession, l'exerçant non seulement avec conscience, mais encore avec amour, et qui n'ont jamais pu ni voulu comprendre que c'était justement pour cette raison qu'elles se devaient à elles-mêmes de faire partie de ces tribunaux professionnels! Et par la malice des choses, ces refus, nous les avons essayés, ces impossibilités de décider des femmes compétentes à accepter une candidature, nous les avons rencontrées, précisément pour les groupes, où très largement les associations masculines nous ouvraient leurs listes en réponse à nos demandes de collaboration.

(La suite en 3^{me} page.)

E. GO.

AVIS IMPORTANT

Nos abonnés trouveront encarté dans ce numéro un bulletin de versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943, dont nous les prions instamment de se servir pour régler dans un bureau de poste le montant de leur abonnement pour 1936 (prix de l'abonnement: 5 fr.; prix réel de revient: 6 fr.)

Nous remercions d'avance tous ceux qui faciliteront ainsi la tâche de notre Administration, en assurant d'autre part de notre chaleureuse reconnaissance tous ceux qui, à ce versement, voudront bien ajouter à titre d'encouragement, un petit supplément, nous ayant ainsi à faire face aux pertes inévitables d'abonnés à la fin de l'année. Car un journal comme le nôtre a besoin pour remplir sa tâche de l'aide de tous ses amis, et il sait que, depuis vingt-trois ans qu'il existe, cette aide ne lui a jamais manqué.

Le « MOUVEMENT FÉMINISTE »

Telle mère, telle fille...

Irène Joliot-Curie

Toute la grande presse a annoncé, il y a quelques semaines, que le prix Nobel de chimie pour 1935 avait été attribué une fois encore à une femme — et justement à la fille de Mme Curie, Irène Joliot-Curie, qui partage ce prix avec son mari.

Des deux filles de Pierre et Marie Curie, en effet, l'aînée, Irène, a toujours manifesté dès son jeune âge des dispositions remarquables pour les sciences physiques et chimiques, alors que sa sœur cadette était surtout douée pour la musique. Avec sa mère, Irène travailla, durant la guerre, à l'ambulance radiologique fondée par Marie Curie, sur le front même, puis prépara activement son doctorat en physique et chimie, avant de devenir assistante à l'Institut radiologique de Paris. Et maintenant la voilà qui, de concert avec son mari, le professeur Joliot, continue les recherches de sa mère, de façon à être comme elle à même d'obtenir la plus haute distinction scientifique de notre époque. Et, comme le fait remarquer notre confrère de Zurich, le *Frauenblatt*, il est intéressant, à côté des dynasties de savants masculins (les Euler, les Virchow, les Bernouilli), de voir se continuer une ligne héréditaire de pionnières de la science. « Une preuve réjouissante, ajoute notre confrère, que l'hérité de la spécialisation des dons se transmet aussi bien en ligne maternelle, ce qui, en ces temps d'attaques contre le travail féminin, est un fait de grande portée. »

Ajoutons que, comme sa mère d'ailleurs, Irène Joliot-Curie est une féministe, qui ne craint pas d'entrer dans l'arène lorsque l'on a besoin de son appui. Tout récemment encore, elle accepta à Paris la présidence d'honneur d'un grand meeting en faveur du droit au travail de la femme, et s'y prononça énergiquement contre toute tentative de restreindre ce droit.

Une proposition suffragiste à la Landsgemeinde de Glaris

Nous sommes heureuse d'apprendre que la position a été faite à la Landsgemeinde de ce canton (qui a encore conservé cette forme de démocratie directe) d'introduire dans la Constitution le vote des femmes en matière scolaire, ecclésiastique et philanthropique. Bonne nouvelle, car, s'il ne s'agit là que de formes mineures de suffrage, ce sont des domaines intéressants si directement les femmes, et où elles peuvent rendre de tels services, que l'on ne comprend pas que Glaris ait attendu jusqu'à maintenant pour réaliser ces réformes existant déjà dans d'autres cantons.



Cliché Mouvement Féministe

La cathédrale de Cracovie, sur le Wawel, où étaient couronnés les rois de Pologne.

les plus en vue, politiques ou diplomatiques: nombreuses sont, en effet, dans les rangs féministes les femmes d'anciens ministres, d'ambassadeurs à l'étranger, de hautes personnalités politiques, qui ne craignent pas, comme nous en connaissons en Suisse, de « nuire à la carrière de leur mari » en manifestant leur sympathie pour notre cause! Que la femme polonoise soit un élément important de la vie nationale, cela saute aux yeux les moins prévenus: pourraut-on dire en toute véracité la même chose chez nous?

A cette situation que nous pouvons envier correspond, il importe de l'établir, tout un passé, beaucoup d'angoisses, beaucoup de larmes, beaucoup de sang. La femme polonoise a souffert pour l'indépendance de son pays. Gardienne des traditions, de la langue nationale, elle a contribué à maintenir chez ses enfants le culte de la Pologne et le rêve d'une résurrection politique: aux périls de sa liberté, souvent de sa vie autrefois, en dépit de mille vexations et persécutions plus récemment, elle s'est étroitement associée aux tentatives pour la libération de l'oppression russe: point n'est besoin pour cela de remonter aux tabourets à double fond dont se servait une aptôtre de l'indépendance de son pays d'adoption, Mme Pieczynska, pour donner à la barbe de l'inspecteur russe ces leçons de polonais qui pouvaient la faire envoyer en Sibérie! car, combien en ai-je vues, de féministes de notre génération, qui ont été emprisonnées pour leurs idées, ou risqué d'être expulsées de leur école, pour avoir exalté la mémoire de Mieczkiewicz!... Alors, il est tout naturel que, lorsque vint la libération, sous l'influence aussi du Maréchal Pilsudski, qui sut apprécier le concours passionné des femmes, la République polonoise, enfin reconstituée, ait reconnu aux femmes les mêmes droits exactement qu'aux hommes, et que, dans la vie publique, auprès de l'opinion publique, la femme soit l'égale de l'homme. Tout naturel aussi que cette femme s'intéresse bien plus activement que chez nous à cette vie nationale reconquise (que l'on n'oublie pas que je ne parle que de l'élite intellectuelle que je connais). Faut-il en conclure mélanoliquement que l'apathie, l'indifférence à l'égard de la chose publique, les craintes de tant de femmes suisses « qui ont peur de la politique », proviennent de ce que nous n'avons pas derrière nous l'école de la souffrance?...

Et c'est pour cette raison aussi que l'on rencontre des femmes dans tant de postes importants, qui sont chez nous la chasse gardée de l'homme. Il est vrai que le nouveau système électoral, dont je ne puis exposer ici le mécanisme compliqué, et qui a remplacé aux récentes élections les partis politiques issus